

Fiche pratique pour la mise en oeuvre de votre plan d'actions cyber dans votre collectivité.

### Description rapide de l'objectif visé :

Chaque utilisateur dispose d'un mot de passe Windows personnel et de messagerie distinct comprenant 12 caractères (chiffre, minuscule, majuscule, caractères spéciaux) et changement tous les 2 ans.

### Coût estimé :

0 €



### Niveau de difficulté de l'action :

Simple



### Ressources nécessaires :

Ordinateur



### Niveau d'accompagnement :

Simple



### Temps estimé :

30 minutes par poste



### Public visé pour l'action :

Utilisateur d'un poste



### Organisation conseillée pour la mise en œuvre dans votre collectivité :

#### 1. Qui fait quoi ? Définir les rôles et responsabilités.

Définir qui porte l'action et la crédibilise aux yeux des collaborateurs.  
Chaque utilisateur peut modifier son mot de passe.

#### 2. Pourquoi ?

Communiquer pour expliquer la démarche à vos collaborateurs : ce qu'apporte un mot de passe fort et les moyens mnémotechniques pour en créer un.

#### 3. Comment ?

Une session de sensibilisation peut appuyer la complexification du mot de passe de la session Windows.  
Une réunion d'informations peut aussi avoir lieu pour communiquer sur ce changement.

#### 4. Combien ?

Sur chaque session Windows et sur chaque compte de messagerie.

#### 5. Quand ?

Le plus tôt possible après avoir informé ou sensibilisé les utilisateurs sur les bienfaits de la démarche.

### Livrable de l'action terminée :

Mot de passe de la session Windows et de la messagerie distinct respectant composé de 12 caractères (chiffre, minuscule, majuscule, caractères spéciaux).

### Description étape par étape pour la mise en œuvre :

1. Pour modifier le mot de passe de la session Windows, reportez-vous à la fiche « Mot de passe » niveau 1 :  
- Changer le mot de passe au bout de 2 ans ou dès qu'une compromission de la session est suspectée.

2. Modifier ensuite le mot de passe de la messagerie pour qu'il puisse respecter les préconisations de l'ANSSI : 12 caractères de type différent (majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux) n'ayant aucun lien personnel (nom, date de naissance...) et ne figurant pas dans le dictionnaire.

A noter : Il est possible que ce soit la personne en charge de l'informatique qui pourra vous aider dans cette démarche.

3. Modifier ces mots de passe tous les 2 ans ou dès qu'une compromission est suspectée.

A noter : Le mot de passe de la session Windows et celui de la messagerie doivent être différents et ne doivent pas être utilisés par un autre service ou logiciel.

### Ressources utiles :

ANSSI :

- [Guide des bonnes pratiques de l'ANSSI](#)

- ANSSI :

[Guide des bonnes pratiques de l'ANSSI](#)

- Cybermalveillance :

[Fiche mots de passe](#)

### Pour aller plus loin :

ANSSI :

- [Recommandation relative à l'authentification multifacteurs et des mots de passe](#)

- [Calculer la force d'un mot de passe](#)

CYBERMALVEILLANCE :

- [Fiche mots de passe](#)